

RÈGLEMENT DU TROPHÉE

1 GÉNÉRALITÉ

- 1.1. Ce challenge est ouvert aux JEUNES, garçons et filles dès lors qu'ils ont entre 21 et 25 ans dans l'année, membres d'une association affiliée à la FSCF et titulaires d'une licence FSCF.
- 1.2. Ce trophée, intitulé « Trophée du jeune dirigeant », est décerné toutes les années paires lors du Congrès fédéral.
- 1.3. Ce trophée sera matérialisé par un objet sur lequel sera apposé une plaque portant la mention « Trophée du jeune dirigeant FSCF » ainsi que le millésime de sa remise.
- 1.4. En partenariat avec le Crédit Mutuel, le Trophée du jeune dirigeant prévoit de récompenser le gagnant avec un lot d'une valeur cumulée maximale de 500 euros, les 5 suivants avec un lot d'une valeur de 100 euros. Le lauréat sera convié au Congrès fédéral pour la remise de son prix.
- 1.5. Les candidats doivent fournir une attestation de la part du président de l'association au sein de laquelle ils sont licenciés. De plus, ils devront remplir le formulaire en ligne pour concourir.

2 CANDIDATURE

- 2.1. L'annonce de l'ouverture du formulaire en ligne parviendra aux associations par le canal des comités départementaux et régionaux.
- 2.2. Un jeune dirigeant ne pourra présenter sa candidature au concours du jeune dirigeant que deux fois, consécutives ou non.
- 2.3. Les jeunes dirigeants et les associations ont la possibilité d'accéder directement au formulaire de candidature sur le site <https://fscf.asso.fr/> ou d'en faire la demande auprès de la fédération.

- 2.4 Après envoi du questionnaire complet, un mail de confirmation sera adressé au président de l'association, à la FSCF et au candidat, la date limite étant le 18 octobre 2026 à 23h59.
- 2.5 La fédération informera les comités départementaux et régionaux d'appartenance du jeune dirigeant de sa candidature au trophée.

3 FORMULAIRE DE CANDIDATURE

- 3.1 Ce formulaire comportera un questionnaire à remplir sur le site de la fédération. En complément, il sera demandé aux candidats de présenter une initiative ou un projet auquel ils ont participé en utilisant le médium qu'ils souhaitent (vidéo, « dossier de presse », livre d'or des anciens participants, récit...). Attention, ce support **PDF** ou **MP4** doit tout de même garder l'anonymat de la personne qui candidate.
- 3.2 Le questionnaire demandera des connaissances de nature sportive, socio-éducative ou de culture générale en rapport avec la FSCF, sur l'environnement, le « vivre ensemble », l'intergénéralité, le développement durable et les divers problèmes de société. Il permettra également aux candidats d'exprimer leur motivation.
- 3.3 Les réponses du formulaire devront comporter entre 4 lignes minimum et 10 lignes maximum.
- 3.4 Le complément demandé pourra prendre la forme souhaitée par les candidats (audiovisuelle, graphique, rédigée...). L'objectif est de présenter un projet auquel ils ont participé afin d'illustrer de manière plus vivante leur engagement. Le contenu de ce support est très libre. Les candidats devront veiller à ce que le jury comprenne bien le projet, ses motivations et son impact, ses plus-values, ainsi que l'implication du jeune, tout en ne dévoilant pas l'identité de son créateur. Si vous optez pour un support de communication tel qu'un diaporama PowerPoint, veillez à ce qu'il ne dépasse pas 7 diapositives (mises au format **PDF**). Pour une vidéo ou un podcast, limitez la durée à 3 minutes maximum (en **MP4**).

4 JURY

- 4.1 Un jury présidé par le président général comprenant un représentant du comité directeur, un représentant du Crédit Mutuel, la chargée de mission jeunesse et éducation populaire de la Fédération, ainsi que les membres du bureau des Amis de la fédération, établira le classement qui désignera le lauréat, candidat le plus impliqué dans la vie associative, et notamment au sein d'une association affiliée à la FSCF.

- 4.2 En cas d'égalité entre deux candidats à l'issue du classement, la voix du président général sera prépondérante.
- 4.3 Le classement de tous les candidats ainsi que les prix seront donnés lors du Congrès fédéral de novembre 2026. Le classement sera auparavant communiqué aux associations, comités départementaux et régionaux d'appartenance des candidats. Le classement, le projet présenté et la photo du lauréat pourront être publiés dans le journal « Les Jeunes » ainsi que sur le site de la FSCF : <https://fscf.asso.fr/> .

5 DIVERS

- 5.1 Les points non prévus par le présent règlement et les divers litiges seront étudiés par le bureau des Amis de la fédération.
- 5.2 Le fait de participer au jeu implique l'acceptation de ce règlement.